

N/REF : 5/03/2026 15H17 C:000053 I:02533
V/REF : AC/C41631
V/Email reçu le Jeudi 05/03/2026 a 15H17

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. JDLI
IMMEUBLE : JRD LISE - JDLI
RUE JEANNE MALIVEL
.
35230 ST ERBLON

Rennes, le 21 Mars 2026

Référence Marché: 024054-PBS-004
LOCALISATION : 8 PROMENADE JEANNE MALIVEL - LOCAL POUBELLE
MOTIF : LE ROBINET DU LOCAL POUBELLE FUIT
Donneur d'ordre : M. R TALLEUX

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 05/03
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTROLE ROBINET LOCAL POUBELLE
CONSTAT : ROBINET HS
COUPURE D'EAU
DÉPOSE ROBINET
FOURNITURE ET POSE ROBINET
REMISE EN EAU
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 06/03/26 a 12H46 RTALLEUX@AIGUILLON.COM
CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 06/03/26 A 12:45 M. R TALLEUX

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détrituts (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL028-Rempl.Robinet puisage	1	61,75	61,75
TOTAL H.T.				61,75
T.V.A. a 10,00%				6,17
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>67,92</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.